

MAIRIE D'EMERCHICOURT

CONSEIL MUNICIPAL

COMPTE RENDU – SYNTHÈSE DE LA SEANCE du vendredi 27 juin 2014

Le Conseil Municipal s'est réuni le vendredi 27 juin 2014 à 18 heures 15, sur convocation régulière et sous la présidence de Monsieur Michel LOUBERT, Maire.

Monsieur le Maire ouvre la séance et procède à l'appel des membres.

Sont présents à cette réunion :

Mesdames HOMMERIN Eliane – PIHET Véronique et MENDELSKI Caty.

Messieurs LOUBERT Michel – MIDAVAIN Jean-Marc – HERBIN Gérard – FERREZ Didier – ROUSSEL Régis – GUERDIN Matthieu – GUSTIN Arnaud et PITIOT Stéphane.

Absents excusés :

Madame SUM Michèle.

Madame BIHANIC Thérèse-Marie a donné pouvoir à Mme HOMMERIN Eliane.

Monsieur LEPRETRE Frédéric a donné pouvoir à M. FERREZ Didier.

Monsieur MALAQUIN Alain a donné pouvoir à M. HERBIN Gérard.

Monsieur le Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint. Madame MENDELSKI Caty est désignée Secrétaire de séance.

Il est fait ensuite lecture des délibérations du 19 avril 2014. Aucune observation n'étant formulée, le procès-verbal correspondant est soumis à l'assemblée et adopté à l'unanimité. Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire présente la liste des décisions directes qu'il a prises en vertu des délégations de compétences qui lui ont été consenties par délibération du Conseil Municipal le 19 avril 2014.

1. Commission impôts

Monsieur le Maire rappelle que l'article 1650 du code général des impôts institue dans chaque commune une commission communale des impôts directs présidée par le maire ou par l'adjoint délégué.

Dans les communes de moins de 2000 habitants, la commission est composée de 6 commissaires titulaires et de 6 commissaires suppléants.

La durée du mandat des membres de la commission est identique à celle du mandat du conseil municipal.

Les commissaires doivent être de nationalité française, être âgés de 25 ans au moins, jouir de leurs droits civils, être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune, être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission et un commissaire doit être domicilié en dehors de la commune.

Monsieur le Maire propose une liste de 12 titulaires et de 12 suppléants à transmettre à la Direction des services fiscaux pour que cette nomination puisse avoir lieu.

Approuvé à l'unanimité.

2. Règlement du restaurant scolaire

Monsieur le Maire présente à l'assemblée les évolutions susceptibles d'être apportées au règlement du restaurant scolaire.

Il est proposé à l'assemblée de modifier les articles suivants du règlement du restaurant scolaire :

- Art 2 paiement
- Art 3 réservation des repas

Approuvé à l'unanimité.

3. Règlement de l'accueil périscolaire

Monsieur le Maire présente à l'assemblée les évolutions susceptibles d'être apportées au règlement de l'accueil périscolaire.

Il est proposé à l'assemblée de modifier les articles suivants du règlement de l'accueil périscolaire :

- Art 1 horaires
- Art 2 paiement
- Art 3 réservation des accueils

Approuvé à l'unanimité.

4. Tarif de l'accueil périscolaire

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la mise en place des nouveaux rythmes scolaires à la rentrée 2014-2015 engendre une modification des horaires de l'accueil périscolaire.

Les enfants seront accueillis les lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi de 7h30 à 8h30 et les lundi, mardi, jeudi et vendredi de 15h30 à 18h.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée la réévaluation des tarifs de l'accueil périscolaire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de fixer les tarifs de l'accueil périscolaire comme suit à compter du 8 juillet 2014 :

- 1.20 € pour l'accueil du matin
- 3.00 € pour l'accueil du soir

Approuvé à l'unanimité.

5. Renouvellement de la convention avec la commune d'Aniche pour l'accueil de loisirs d'été

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que depuis 1994 la municipalité d'Aniche accueille dans son centre aéré les enfants de la commune d'Emerchicourt.

Suite à l'avis favorable de la commune d'Aniche, il est proposé de reconduire cette collaboration dans les mêmes conditions.

Approuvé à l'unanimité.

6. Subventions

Monsieur le Maire propose à l'assemblée la répartition des crédits inscrits au compte 6574 du budget 2014 et l'octroi d'une subvention aux diverses associations.

Après discussion, la liste des subventions octroyées est la suivante :

• Amicale Laïque d'Emerchicourt :	6 000 €
<i>(Monsieur HERBIN Gérard, ne participe pas au vote concernant l'octroi de la subvention à l'Amicale Laïque)</i>	
• Ostrevent Basket-Ball Emerchicourt Aniche Auberchicourt :	9 000 €
• Amicale du Personnel Communal d'Emerchicourt :	2 200 €
• Club Canin d'Emerchicourt :	250 €
• Club Féminin d'Emerchicourt :	250 €
• Société d'Histoire Locale :	250 €
<i>(Monsieur ROUSSEL Régis, ne participe pas au vote concernant l'octroi de la subvention à la Société d'Histoire Locale)</i>	
• Zumba'Em :	250 €
• Association des Jardiniers :	250 €
<i>(Madame HOMMERIN Eliane ne participe pas au vote concernant l'octroi de la subvention à l'association des Jardiniers)</i>	
• Association des Parents d'Elèves groupe scolaire Aragon :	250 €
• Ultra Danse Music :	250 €
• Association LAPAGE :	6 931 €
• Ass. Départ. du Secours Populaire Français :	200 €
• Chambre des Métiers du Nord :	100 €
• Ass. Maison de la Famille :	421 €
• Amicale des Retraités de St Gobain :	150 €
• Comité Anichois des Victimes de l'Amiante :	300 €
• Les Restaurants du Cœur de Valenciennes :	100 €
• Ass. Des Secrétaires Généraux du Canton de Bouchain :	150 €
• Amicale des Jeunes Sapeurs-Pompiers de Somain :	100 €
• CollègeThéodore Monod :	300 €
• Guides Composteurs :	50 €
• Œuvre Pupilles de l'Ecole Publique :	20 €
• Section Locale des Mutilés du Travail d'Aniche :	60 €
• Institut de recherche Histoire de la Résistance :	25 €
• Association Républicaine des Anciens Combattants :	25 €
• ULCGT Denain :	100 €

Approuvé à l'unanimité.

7. Modifications budgétaires

Monsieur le Maire propose à l'assemblée les ouvertures de crédits suivantes :

En recettes d'investissement :

- au 1068 excédents de fonctionnement capitalisés : 1 €
- au 21318 constructions autres bâtiments publics : 58 850 €

En dépenses d'investissement :

- au 21318 constructions autres bâtiments publics : - 60 000 €
- au 2313 constructions en cours : 118 851 €

Approuvé à l'unanimité.

8. Avenant SMACL

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que conformément aux dispositions du contrat d'assurance de la SMACL du personnel communal, un avenant doit être passé concernant la révision de la cotisation afférente aux garanties « Prestations statutaires – Agents affiliés à la CNRACL », celle-ci étant calculée en fonction du montant brut des salaires versés l'année précédente.

Approuvé à l'unanimité.

9. Tableau des effectifs

En raison des avancements de grade de certains agents, Monsieur le Maire propose à l'assemblée de modifier le tableau des effectifs du personnel communal au 01/01/2014.

Le Conseil Municipal, après avoir ouï l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, décide, à l'unanimité dans la filière administrative :

- La suppression du poste de rédacteur chef
- La création d'un poste d'adjoint administratif principal 2^{ème} classe

Approuvé à l'unanimité.

10. Recensement de la population

Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'Emerchicourt fait partie des communes qui auront à effectuer l'enquête de recensement de la population du 15 janvier au 14 février 2015.

Les opérations de recensement sont à la charge des communes et en contrepartie une dotation forfaitaire est allouée aux collectivités. Il est nécessaire de nommer un coordonnateur parmi le personnel communal. Si le recrutement du coordonnateur est de la compétence du Maire, il revient au conseil municipal de déterminer sa rémunération.

Il est proposé de désigner un coordonnateur d'enquête agent de la commune et de lui d'attribuer une indemnité forfaitaire de 500 €.

Approuvé à l'unanimité.

11. Renouvellement de la convention d'adhésion au service Conseil en Energie Partagé

Depuis 2011, le Syndicat Mixte du ScoT Grand Douaisis a décidé d'engager, dans le cadre de la mise en œuvre du Plan Climat Territorial, une stratégie d'amélioration du patrimoine communal.

Cette stratégie climat vise à amener progressivement l'ensemble des communes du Grand Douaisis vers la rénovation de leur patrimoine le plus énergivore et à s'inscrire dans les obligations du Grenelle de l'environnement qui impose de réduire de 38% les consommations énergétiques du parc public à l'horizon 2020.

A ce titre il a lancé, avec 14 communes pilotes, dont la commune d'Emerchicourt, le premier conseil en énergie partagé de la Région Nord-Pas de Calais.

Ce service a obtenu, dès la première année d'exercice, des résultats très encourageants tant en matière de réduction des consommations que de développement de projets de rénovation plus ambitieux que ce qui avait été prévu initialement par manque d'ingénierie dédiée.

Le service participe également fortement au développement de la filière éco rénovation sur le territoire (liens avec les plans locaux de développement économique, montée en compétence des bureaux d'études et des professionnels du bâtiment lors des projets de rénovation...) et permet de créer des liens essentiels avec le système éducatif (stages de lycées professionnels...).

Le service de conseil en énergie partagé est reconduit pour une période de 3 ans, à compter de juillet 2014.

La commune d'Emerchicourt souhaitant poursuivre dans cette stratégie d'amélioration du patrimoine, monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de délibérer sur l'engagement de la commune à poursuivre :

- La mise en place d'une politique globale et durable de la gestion de son patrimoine.
- La participation au Service de Conseil en Energie Partagé mis en place sur le territoire du Grand Douaisis, à compter de juillet 2014 jusqu'en juillet 2017.
- La mise en place d'un plan pluriannuel d'investissement adossé à un programme de travaux de rénovation durable de son patrimoine prioritaire d'ici 2020.

Approuvé à l'unanimité.

12. Demande d'affiliation volontaire au CDG

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que le Syndicat Mixte Intermodal Régional de Transport a sollicité son affiliation volontaire au Centre Départemental de Gestion du Nord.

Conformément à la loi n° 84-53 du 6 janvier 1984 et au décret n° 85-643 du 26 juin 1985, la consultation des collectivités et établissements publics affiliés est nécessaire préalablement à l'acceptation de cette demande d'affiliation au 1^{er} janvier 2015.

Approuvé à l'unanimité.

13. Motion SNCF

Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'approuver une motion pour la défense du transport ferroviaire dans le Nord-Pas de Calais :

Réductions de dessertes TGV et Eurostar, suppressions de dessertes des trains d'équilibre du territoire (Paris – Cambrai – Maubeuge / Paris - Littoral sud notamment), baisse de la qualité du service TER, il ne se passe jamais longtemps sans que nous ayons à nous plaindre de la politique que mène la SNCF en direction de notre région.

Ces décisions, que la SNCF nous impose, ont des conséquences directes qui pénalisent notre collectivité et nos concitoyens, usagers actuels ou potentiels, et se traduisent notamment par une dégradation des services offerts (fermeture de gares, diminution du nombre de dessertes, restriction des horaires d'ouverture des guichets, moindre présence humaine dans les gares et dans les trains,...).

A chaque fois le même scénario se répète, celui de décisions prises par la SNCF sans concertation, sans consultation, ni information préalable des élus locaux.

A chaque fois, c'est a posteriori que nous, élus, sommes informés des volontés ou intentions de la SNCF qui semble de plus en plus privilégier une logique purement commerciale sacrifiant, sur l'autel de la rentabilité financière, le service public, l'aménagement et le développement du territoire auxquels elle devrait aussi et avant tout répondre.

C'est pourquoi le Conseil Municipal d'Emerchicourt réuni le 27 juin 2014 dit son refus d'une logique exclusive de rentabilité financière, actuellement mise en avant par la SNCF et demande à celle-ci :

- Le maintien d'un service public ferroviaire de qualité, sur l'ensemble du territoire régional, dont l'usager est le cœur.
- Le maintien des dessertes par la grande vitesse des villes moyennes du Nord-Pas de Calais, véritable innervation de notre territoire régional, et facteur d'aménagement, de développement et d'attractivité locale.

Le Conseil Municipal appelle aussi à la réunion d'états généraux du transport ferroviaire en Nord-Pas de Calais qui réuniraient l'ensemble des acteurs (Etat, collectivités locales, SNCF, RFF, usagers,...).

Le Conseil Municipal en appelle enfin aux plus hautes autorités de l'Etat, Président de la République et Premier Ministre, afin qu'ils rappellent à la SNCF et à son Président les exigences de service public, d'aménagement et de développement du territoire qui ne devraient pas cesser d'être les leurs.

Approuvé à l'unanimité.

14. Motion AMF

Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'approuver une motion de soutien à l'action AMF pour alerter solennellement les pouvoirs publics sur les conséquences de la baisse massive des dotations de l'Etat :

Les collectivités locales, et en premier lieu les communes et leurs intercommunalités, risquent d'être massivement confrontées à des difficultés financières d'une gravité exceptionnelle. Dans le cadre du plan d'économies de 50 milliards d'euros qui sera décliné sur les années 2015-2017, les concours financiers de l'Etat sont en effet appelés à diminuer :

- de 11 milliards d'euros progressivement jusqu'en 2017,
- soit une baisse cumulée de 28 milliards d'euros sur la période 2014-2017.

Dans ce contexte, le Bureau de l'AMF a souhaité, à l'unanimité, mener une action forte et collective pour expliquer de manière objective la situation et alerter solennellement les pouvoirs publics sur l'impact des mesures annoncées pour nos territoires, leurs habitants et les entreprises. L'AMF, association pluraliste forte de ses 36.000 adhérents communaux et intercommunaux, a toujours tenu un discours responsable sur la nécessaire maîtrise des dépenses publiques ; aussi, elle n'en est que plus à l'aise pour dénoncer cette amputation de 30% de nos dotations. Quels que soient les efforts entrepris pour rationaliser, mutualiser et moderniser l'action publique locale, l'AMF prévient que les collectivités ne pourront pas absorber une contraction aussi violente de leurs ressources.

En effet, la seule alternative sera de procéder à des arbitrages douloureux affectant les services publics locaux et l'investissement du fait des contraintes qui limitent leurs leviers d'action (rigidité d'une partie des dépenses, transfert continu de charges de l'Etat, inflation des normes, niveau difficilement supportable pour nos concitoyens de la pression fiscale globale).

La commune d'Emerchicourt rappelle que les collectivités de proximité que sont les communes et leurs intercommunalités sont, par la diversité de leurs interventions, au cœur de l'action publique pour tous les grands enjeux de notre société :

- elles facilitent la vie quotidienne de leurs habitants et assurent le « bien vivre ensemble » ;
- elles accompagnent les entreprises présentes sur leur territoire ;
- enfin, elles jouent un rôle majeur dans l'investissement public, soutenant ainsi la croissance économique et l'emploi.

La diminution drastique des ressources locales pénalisera à terme nos concitoyens, déjà fortement touchés par la crise économique et sociale et pourrait fragiliser la reprise pourtant indispensable au redressement des comptes publics.

En outre, la commune d'Emerchicourt estime que les attaques récurrentes de certains médias contre les collectivités sont très souvent superficielles et injustes.

C'est pour toutes ces raisons que la commune d'Emerchicourt soutient les demandes de l'AMF :

- réexamen du plan de réduction des dotations de l'Etat,
- arrêt immédiat des transferts de charges et des mesures normatives, sources d'inflation de la dépense,
- réunion urgente d'une instance nationale de dialogue et de négociation pour remettre à plat les politiques publiques nationales et européennes impactant les budgets des collectivités locales.

Approuvé à l'unanimité.

Vu pour être affiché le vendredi 4 juillet 2014, conformément aux prescriptions de l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

A Emerchicourt, le 4 juillet 2014.

Le Maire,

Michel LOUBERT.